

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA NORME RELATIVE AUX LISTAGES DES SÉQUENCES SUR LA TÂCHE N° 44

Document établi par l'équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences

RAPPEL

1. L'équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences a été créée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session (tenue du 25 au 29 octobre 2010) afin de mener à bien la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :

“Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l'OMPI. La proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme de l'OMPI devrait être assortie d'une étude de l'incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l'OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.”

2. L'équipe d'experts a également été priée :

“de coordonner ses travaux avec l'organe compétent du PCT en ce qui concerne l'incidence éventuelle de ladite norme sur l'annexe C des Instructions administratives du PCT”.

3. L'Office européen des brevets (OEB) s'est vu confier le rôle de responsable de l'équipe d'experts et la nouvelle norme de l'OMPI, intitulée ST.26, a été officiellement adoptée lors de la reprise de la quatrième session du CWS (CWS/4BIS) en mars 2016.

4. À sa cinquième session tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le CWS a adopté la norme révisée ST.26 de l'OMPI, version 1.1 et a pris note du document concernant la question relative aux éléments éventuellement ajoutés ou supprimés soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique.

5. Compte tenu de la recommandation concernant les dispositions transitoires relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 présentée par l'équipe d'experts, le CWS est parvenu à un accord sur

- a) le scénario dit du "big bang" comme option de transition pour tous les offices de propriété intellectuelle,
- b) la date de dépôt international comme date de référence et
- c) janvier 2022 comme date de transition.

6. Le Bureau international a informé le CWS qu'il élaborerait un nouvel outil commun afin de permettre aux déposants de préparer les listages de séquence et de vérifier que les listages de séquence sont conformes à la norme ST.26 de l'OMPI (dans la mesure pouvant être déterminée informatiquement); cet outil facilitera également le traitement de la demande contenant les listages de séquences au sein des offices de propriété intellectuelle.

7. À sa cinquième session, le CWS est convenu de modifier la tâche n° 44 comme suit : "Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d'information des utilisateurs sur l'outil d'édition et de validation; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI sur demande du CWS."

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

8. Comme suite à la révision de la norme ST.26 durant la cinquième session du CWS, à l'approbation des recommandations relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 et à l'annonce faite par le Bureau international concernant l'élaboration du nouvel outil informatique commun à l'appui de cette norme, l'équipe d'experts a mené plusieurs activités afin de poursuivre l'amélioration de la norme et de définir précisément les exigences techniques du nouvel outil.

9. L'équipe d'experts a créé une nouvelle page Wiki pour les activités de collaboration en rapport avec l'élaboration de l'outil d'édition et de validation et a organisé plusieurs réunions en ligne pour définir les exigences techniques et présenter une démonstration de faisabilité du nouvel outil d'édition et de validation.

10. En tant que bailleur de fonds et coordonnateur chargé de l'élaboration du nouvel outil d'édition et de validation dans le cadre de la tâche n° 44, le Bureau international a mené à bien la démonstration de faisabilité, défini les exigences techniques et lancé le projet.

11. L'équipe d'experts a entamé la dixième série de discussions, axée sur des thèmes en rapport avec la mise en œuvre effective de la norme ST.26 par les offices de propriété intellectuelle et sa révision ultérieure afin d'assurer une compréhension commune et une mise en œuvre sans à-coups de la norme par les demandeurs et les offices.

12. L'équipe d'experts a notamment travaillé sur une seconde révision de la norme ST.26 de l'OMPI. La proposition de révision de la norme ST.26 est soumise pour examen et approbation à la présente session du CWS, de même que les modifications à apporter au corps du texte de la norme ST.26 et aux annexes I à IV et VI, ainsi que la nouvelle annexe VII. On trouvera des informations détaillées sur cette proposition de révision dans le document CWS/6/16.

13. L'équipe d'experts a pris note du document PCT/WG/11/24 établi par le Bureau international et soumis à la onzième session du Groupe de travail du PCT en juin 2018, concernant le cadre juridique du PCT (règlement d'exécution du PCT, Instructions administratives du PCT et annexe C) relatif aux listages des séquences.

FEUILLE DE ROUTE

14. L'équipe d'experts prévoit

- a) d'obtenir l'approbation du CWS, à sa sixième session (qui se tiendra du 15 au 19 octobre 2018), concernant la seconde révision de la norme ST.26,
- b) de fournir un appui au Bureau international de l'OMPI en participant aux phases d'élaboration et de test de la version pilote de l'outil d'édition et de validation,
- c) de fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT et
- d) de travailler sur toute autre révision de la norme ST.26 de l'OMPI, selon que de besoin, afin de faciliter encore la mise en œuvre de la norme ST.26 par les offices et les déposants.

15. *Le CWS est invité*

- a) *à prendre note du contenu du présent document et*
- b) *compte tenu du paragraphe 14.d) du présent document, à envisager la possibilité de modifier la description de la tâche n° 44 en supprimant le texte "sur demande du CWS" et à approuver la nouvelle description proposée, qui serait libellée comme suit : "Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d'information des utilisateurs sur l'outil d'édition et de validation; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI".*

[Fin du document]